



À Santa Margarida de Montbui, le 1er octobre 2025

## **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ**

Conformément à votre demande concernant les papiers utilisés pour la fabrication des feuilles de carton de Ondulados Carme, S.L., Ondulados Carme, S.L. déclare qu'elles ont été fabriquées conformément à la législation en vigueur :

- **Règlement (CE) n° 1935/2004** concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.
- Ils sont conformes à la recommandation allemande **BfR XXXVI**, qui garantit leur aptitude à être utilisés au contact des denrées alimentaires.
- **Décret royal 1055/2022** relatif aux emballages et aux déchets d'emballages.
- **Directive communautaire 94/62/CE** relative à la prévention et à la réduction des incidences des emballages sur l'environnement et à la gestion des déchets d'emballages tout au long de leur cycle de vie.

Toutes les feuilles de carton ondulé fabriquées par Ondulados Carme, S.L., en plus d'être **recyclables à 100 %** et d'entrer directement dans les circuits de fabrication du papier, ont été déclarées **Biodégradables et Compostables** et sont conformes à la norme européenne EN13432, qui est la norme en termes d'exigences pour les conteneurs et les emballages qui peuvent être récupérés par le biais du compostage et de la biodégradation.

Ondulados Carme, S.L. assure également qu'elle n'incorpore pas intentionnellement de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) dans les feuilles de carton. De même, on peut affirmer qu'aucune des substances utilisées dans le processus de fabrication n'inclut ces substances dans sa composition. Tous nos papiers sont classés comme des articles et ne sont donc pas soumis à l'enregistrement conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

Cordialement,



Directeur général

Toni Vila Carqués